

Article	Objet	Fiche concernée	Thématique
L. 110-1 du CE	Objectif d'absence de perte nette voire de gain de biodiversité.	F001 / F002 / F003 / F004 / F009	Biodiversité
L. 110-2 du CE	Protection de l'environnement, y compris nocturne.	F013 / F014 / F015	Biodiversité
L. 132-3 du CE	Obligation réelle environnementale (ORE)		Biodiversité
L. 163-1 et 5 du CE	Outil de géolocalisation des mesures compensatoires (GéomCE)	F005	Biodiversité
L. 211-3 du CE	Zones importantes pour la protection de l'eau	F009	Biodiversité / Milieux aquatiques et humides
L. 211-1 à L. 211-13 du CE	Gestion des eaux pluviales, protection des écosystèmes aquatiques, protection contre les inondations.	F006 / F007 / F023	Milieux aquatiques et humides / risques naturels et technologiques
L. 214-17 du CE	Obstacles à la continuité aquatique	F009	Biodiversité / Milieux aquatiques et humides
L. 219-4 du CE	Compatibilité avec document stratégique de façade maritime	F003	Biodiversité
L. 219-8 du CE	Pollution des eaux marines		Biodiversité / Milieux aquatiques et humides
L. 350-1 C du CE	Prévention des nuisances lumineuses	F013 / F014 / F015	Biodiversité
L. 350-1 du CE	Protection des paysages		Paysage
L. 371-1 et suivants du CE	Trame verte et bleue (TVB), orientations nationales trame verte et bleue (ONTVB), comité régional trame verte et bleue (CRTVB) et Schéma régional aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).	F009 / F010 / F011 / F012	Biodiversité
L. 411-1 du CE	Patrimoine naturel	F002	Biodiversité
R. 122-20 du CE	Rapport environnemental planification	F003	Aménagement et urbanisme
R. 122-1 et 5 du CE	Responsabilité et contenu de l'étude d'impact	F001 / F002 / F004 / F005	Aménagement et urbanisme / Biodiversité
R. 371-19 II et III du CE	Réservoirs et corridors	F009 / F010 / F011 / F012	Biodiversité
R. 371-20 et 21 du CE	Fonctionnalité des continuités écologiques	F009 / F010 / F011 / F012	Biodiversité
R. 583-1 à 7 du CE	Prévention des nuisances lumineuses	F013 / F014 / F015	Biodiversité
R. 566-1 du CE	Risque inondation	F006	Risques naturels et technologiques
L. 101-2 6° du CU	Objectif de bon état des continuités écologiques	F009 / F010 / F011 / F012	Biodiversité
L. 102-1 du CU	intérêt général	F001 / F002 / F003 / F004	Biodiversité
L. 113-1, 29 et 30 du CU	Espaces boisés classés	F012	Biodiversité
L. 141-4 du CU	Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)	F001 / F002 / F003 / F004	Aménagement et urbanisme
L. 141-5 du CU	Document d'orientation et d'objectifs (DOO)	F001 / F002 / F003 / F004	Aménagement et urbanisme
L. 143-7 du CU	Schéma de cohérence territoriale (SCoT)	F012	Biodiversité
L. 151-4 du CU	Consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF)	F012	Biodiversité
L. 151-22,23 du CU	Règlement : espaces urbains à protéger	F012	Biodiversité
L. 151-41 3° et 5° du CU	Règlement : emplacements réservés	F012	Biodiversité
R. 122-1 du CU	Avis commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNP)	F012	Biodiversité
R. 151-43 4° du CU	Règlement : délimitation des continuités écologiques	F012	Biodiversité
R. 111-8 du CU	Assainissement	F007	Milieux aquatiques et humides / risques naturels et technologiques

L. 2226-1 et L2226-2 du CGCT	Gestion des eaux pluviales urbaines	F007	Milieus aquatiques et humides / risques naturels et technologiques
Art. 69 de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages	Compensation des atteintes à la biodiversité	F005	Biodiversité
Circulaire n° 93-73 du 27 septembre 1993	Étude d'impact	F004	Biodiversité
Décret n° 2019-1400 du 17 décembre 2019	Continuités écologiques	F009	Biodiversité
LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014	Ajout des continuités écologiques dans le règlement	F012	Biodiversité